

## Compte-rendu du 14 novembre 2019

**PRESENTS** : Mesdames Claudine ARNAUD, Catherine CONGÉ, Virginie GOURBAT, Aurélie RANOUIL Messieurs Jacques BARRY, Franck DEBORD Sébastien FISSOT, Laurent ROUBINET, Jean-Bernard RIVASSEAU.

**ABSENT** : Nathalie DESBORDES procuration donnée à Sébastien FISSOT

Secrétaire de séance : Aurélie RANOUIL

Début du conseil : 19h

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 27 août 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Information préalable : le maire informe que les travaux de marquage au sol à Rilhac sont retardés en raison des intempéries et la rénovation du mur du presbytère n'a pas commencée en raison de la non disponibilité de l'artisan.

### Subvention FNATH

Comme tous les ans le conseil décide d'accorder une subvention de 100 € à la FNATH de Nexon (Association des accidentés de la vie).

### Chemins ruraux

Le maire précise qu'en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes passés en la forme administrative. Il propose de recourir à cette procédure pour l'authentification des cessions de chemins. Le conseil municipal autorise le maire à conclure et authentifier les actes administratifs de cessions, autorise le 1<sup>er</sup> adjoint, à représenter la commune en qualité de comparant à la signature des actes administratifs, conformément à l'article L1311-13 du CGCT.

### Demande de subvention

Le maire propose au Conseil municipal de faire une demande de subvention pour le projet d'aménagement des entre-tombes des cimetières. Le Conseil accepte le projet présenté, autorise le maire à faire des demandes de devis et sollicite l'attribution d'une subvention au Conseil départemental.

### Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Vienne Briance Gorre.

Suite à la demande d'adhésion de l'établissement public du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) MLCPM (Marval, La Chapelle Montbrandeix, Pensol) au SMAEPVBG le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification susmentionnée, il approuve ces modifications de statuts.

### Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Monsieur le Président du SABV nous a notifié la délibération afférente en date du 9 octobre 2019. La Communes de Rilhac-Lastours étant adhérente à ce syndicat, il convient qu'elle se prononce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat SABV. Il propose la validation de ses nouveaux statuts et règlement intérieur, l'adhésion de la Communauté de communes Charente Limousine, le retrait de la Communauté urbaine Limoges Métropole en représentation substitution des 5 communes membres pour la compétence GEMAPI, la proposition de l'adhésion de la Communauté urbaine Limoges Métropole dans les conditions prévues dans les statuts.

Le Conseil émet un avis favorable à l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) et valide la transformation du Syndicat en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

### Information de Claudine ARNAUD sur le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

C'est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), un outil de préservation de la Vienne entre Limoges et Saillat sur Vienne. Créé en 1989, sous le nom du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vienne, il ne regroupait à l'époque que 7 communes riveraines de la Vienne entre Aixe sur Vienne et Saint Junien. Depuis, il a largement évolué avec 13, puis 18, 26 et finalement 31 communes en début d'année 2012. A ce jour, avec l'intégration des communes du bassin versant de la Briance, le Syndicat regroupe 50 communes autour de la vallée de la Vienne, de la Glane, de l'Aurence, de l'Aixette et de la Briance, au 1er janvier 2017 après l'adhésion de la commune des Cars en 2016.

#### Ses compétences

- **Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** pour notamment restaurer puis entretenir près de 2.500 km de rivières et petits cours d'eau,
- **Améliorer** la sécurité des activités nautiques sur la Vienne par la création d'équipements et la mise en place d'une signalétique adaptée,
- **Valoriser** la rivière par des animations sportives et touristiques et mettre en place des actions d'éducation à l'environnement tournées vers les publics scolaires du territoire.

### Indemnités de conseil au comptable public

Le Conseil décide d'attribuer à Monsieur Jean-Jacques PICOT, Trésorier municipal, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982. Le montant de cette indemnité pour l'année 2019 s'élève à 311,81 € (290,12 € en 2018).

## Questions diverses

Le maire et les agents des services techniques doivent participer à une démonstration d'utilisation d'un brûleur pulsé et d'une débroussailleuse, afin de trouver une solution pour un désherbage plus écologique. Le brûleur a un coût de 3060 € et la débroussailleuse 1657 €.

Des dates à retenir :

- lundi 2 décembre : réunion des associations, salle des associations au presbytère de Rilhac.
- lundi le 9 décembre commission des aînés *et enfants*
- dimanche 15 décembre : journée des enfants, spectacle et fête de Noël

La cuisine et les toilettes de la salle polyvalente vont être rénovés début janvier, il n'y aura donc pas d'utilisation de la salle du 3 au 13 janvier 2020.

Un fossé étant bouché à Gorsas, il faut prévoir de passer la rigoleuse.

M. DEBORD fait un commentaire de sa facture de redevance incitative qui va être mise en place sur tout le territoire de la Communauté de communes à partir du 6 janvier 2020.

Demande de Mme GAUDY, bénévole à la SPA, d'une attestation du maire s'engageant à ne pas faire capturer les chats libres stérilisés par la fondation Brigitte BARDOT dans les bourgs de Rilhac-Lastours. Ces animaux devront être repérables par une marque à l'oreille gauche.

Suite à la plantation des arbres à l'ancien captage, le nettoyage de la parcelle par l'entreprise est prévu au printemps.

M. DOBSON, propriétaire de la parcelle ZH 144 dans le bourg de Lastours veut faire construire une maison, son adresse sera le 55 bis route des Chevaliers.

Le boîtier de suivi de la production de la centrale solaire fonctionne depuis un mois sans problème particulier. La production est conforme aux objectifs.

La salle associative du presbytère qui vient d'être rénovée sera disponible à partir du 2 décembre.

Fin du conseil à 20h



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures vary in style, with some being more legible and others more stylized or scribbled. Some signatures appear to include names or initials, such as 'Rouvi' and 'JBR'.